

Malakoff, le 29 mai 2015

Décision n° 2015-32 portant attribution de fonctions de directeur de centre par intérim

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18,

Décide :

Art. 1^{er} - M. Yves Lavarde est chargé de l'intérim des fonctions de directeur du centre de Val-de-Reuil à compter du 1^{er} juin 2015.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET